BTP BANQUE

GROUPE CREDIT COOPERATIF

SEPA : ÊTES-VOUS PRÊT POUR LE 1 ER FÉVRIER 2014 ?

Mode d'emploi

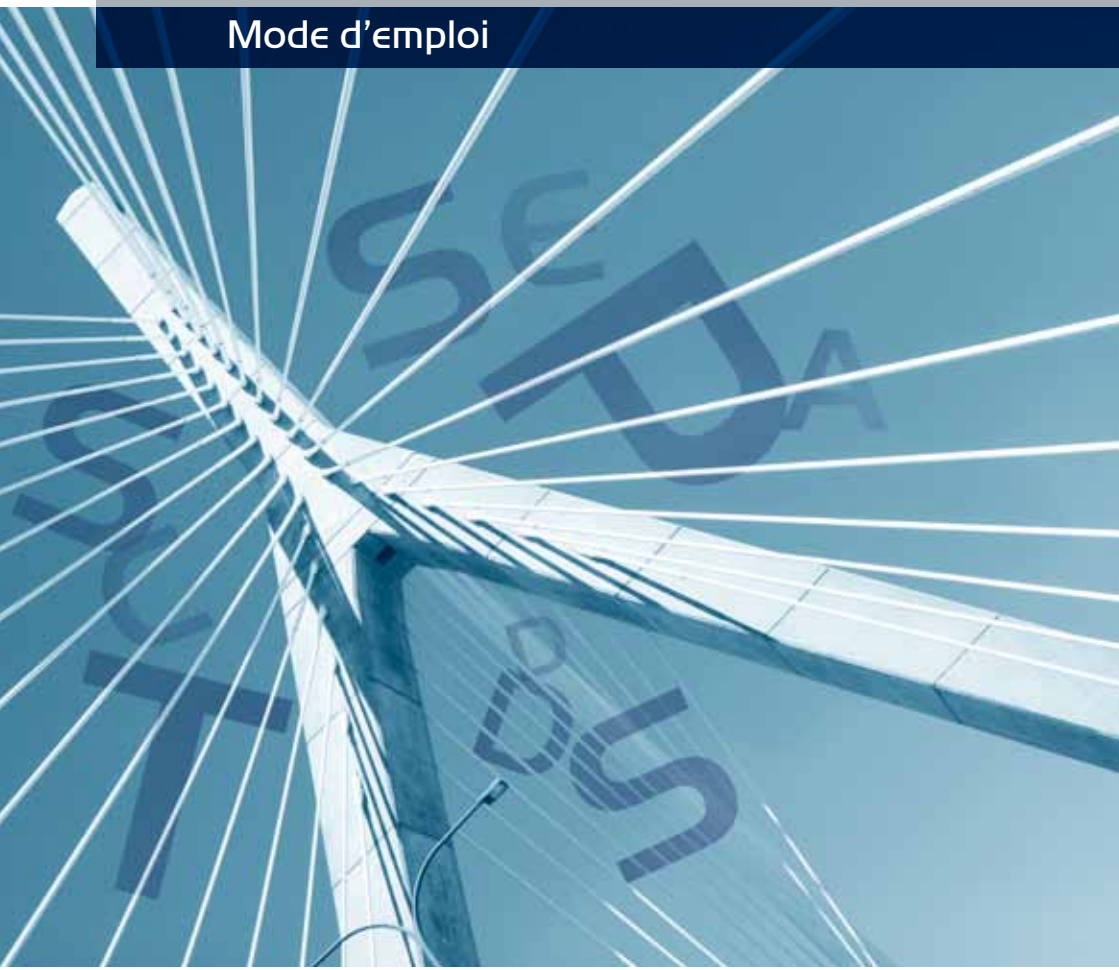

www.btp-banque.fr

Virements, prélèvements : les règles changent, êtes-vous prêts pour le 1er février 2014 ?

• Qu'est-ce que le SEPA ?

Le SEPA (Single Euro Payments Area) est un espace européen de 33 pays* dans lequel les règles et les moyens de paiement sont en cours d'harmonisation. Objectif : que chaque entreprise et chaque particulier puisse effectuer des paiements en euro aussi facilement dans ces 33 pays que sur son territoire national et dans des conditions de sécurité, de rapidité et de coût similaires.

** Les 28 pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Suisse.*

• Qui est concerné ?

Nous sommes tous concernés même pour les opérations nationales !

Que ce soit pour vos paiements en France ou transfrontaliers sur la zone SEPA, quelle que soit votre activité ou la taille de votre structure (entreprise, professionnel, association, syndicat, particulier...) vous êtes concerné par le SEPA.

• Qu'est-ce qui change ?

> Deux nouveaux instruments de paiement européen sont mis en place
> Le virement SEPA ou SEPA Credit Transfer (SCT).
> Le prélèvement SEPA ou SEPA Direct Debit (SDD).

Ils remplacent **définitivement au 1er février 2014** le virement national, européen et le prélèvement national.

> Les coordonnées bancaires adoptent un format international, y compris pour les échanges en France : le RIB est remplacé par le couple BIC (Bank Indentifier Code) + IBAN (International Bank Account Number) pour identifier les comptes bancaires de l'émetteur et du destinataire de l'ordre de paiement
> Les modalités de gestion des autorisations des prélèvements évoluent vers le mandat pour protéger les débiteurs et responsabiliser les créanciers
> Les moyens de paiement SEPA disposent d'une zone libellée de 140 caractères
> Les formats de fichier de remise de virements et de prélèvements de même que les relevés d'opérations sont au nouveau format ISO 20022 XML

- **Quelle est la date butoir ?**

  La norme SEPA s'imposera à tous **à partir du 1er février 2014**. Cette date est incontournable puisqu'ensuite, les virements et les prélèvements aux formats nationaux seront interdits : il faudra obligatoirement émettre ses opérations de paiement dans les nouveaux formats conformes au SEPA.

DÉFINITIONS

RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
Il disparaît au 1er février 2014

BIC (Bank Identifier Code)
Code d'identification de la banque.
Exemple : BATIFRP1XXX

IBAN (International Bank Account Number)
Format international du numéro de compte bancaire. La structure de l'IBAN pour la France est de 27 caractères.
Exemple : FR76 3025 8999 9911 1111 1111 106

NORME ISO 20022 XML
C'est la norme que les émetteurs de virements et de prélèvement SEPA devront utiliser pour leurs remises de fichiers à compter du 1er février 2014

SCT (SEPA Credit Transfer)
C'est le virement SEPA

SDD (SEPA Direct Debit)
C'est le prélèvement SEPA

CAMT (CAshManagemenT)
Format SEPA des relevés de compte et d'opérations

Les clés d'une migration réussie au SEPA

Pour répondre aux obligations SEPA et bénéficier de ses avantages, vous devez procéder à des aménagements techniques et organisationnels.

Préparer le passage au SEPA est une absolue nécessité car il n'y aura pas de rattrapage possible : au 1er février 2014, les virements et prélèvements nationaux ne fonctionneront plus !

BTP Banque vous accompagne pas à pas dans cette démarche.

• Votre succès passe par votre bonne préparation : 3 grandes étapes

S'informer :

> Bien comprendre les nouvelles règles de fonctionnement des paiements SEPA pour en tirer tous les bénéfices : le passage au SEPA peut aussi devenir une opportunité pour développer vos échanges commerciaux en Europe

Planifier :

> Identifier les étapes de votre projet, anticiper et jalonner la date de la migration SEPA

Mettre en place un plan d'action :

> Mobiliser vos clients et fournisseurs pour collecter les BIC et IBAN

> Sensibiliser vos collaborateurs aux adaptations éventuelles de votre organisation

> Adapter et tester vos outils informatiques pour qu'ils soient en capacité d'émettre des paiements SEPA

BTP Banque est à votre disposition pour vous apporter son expertise sur votre migration vers le SEPA.

• Passer au virement SEPA

Pour émettre des virements SEPA vous devez :

1. Convertir les RIB des destinataires de vos paiements en BIC-IBAN
2. Vérifier que vos logiciels (paie, comptabilité, facturation, trésorerie) sont « SEPA compatibles », c'est-à-dire qu'ils gèrent la norme ISO 20022 XML en sortie. Si besoin procéder aux adaptations et aux tests nécessaires
3. Contacter votre chargé de clientèle pour mettre en œuvre les nouvelles modalités de transmission de vos instructions

NOS SOLUTIONS

BTPNET*

Notre solution de banque en ligne gère déjà le format SEPA. Si vous êtes utilisateur de BTPNET, tous les RIB des destinataires de vos virements ont été convertis en BIC-IBAN. Vous n'avez donc rien à faire. Vous êtes prêt !

Télétransmission

Le logiciel **Turbo*** facilite votre passage aux virements SEPA :

- Il permet de traduire vos fichiers de virements CFONB en virements SEPA en convertissant tous vos RIB en BIC-IBAN
- Il fournit des rapports de conversion et de traduction pour contrôler que vos virements ont bien été pris en compte

Si vous utilisez déjà Turbo pour vos virements, il vous suffit d' activer le passage aux virements SEPA en prenant contact avec votre chargé de clientèle.

** Conditions et tarifs disponibles en agence.*

• Passer au Prélèvement SEPA

Pour émettre des prélèvements SEPA vous devez :

1. Disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) qui remplace votre Numéro National Emetteur (NNE) actuel. L'ICS vous est attribué par la Banque de France par l'intermédiaire de votre banque.
2. Contacter votre banque pour prendre connaissance des pré-requis à l'émission de prélèvements SEPA.
3. Faire signer un mandat de prélèvement SEPA à chacun de vos débiteurs. Vous n'avez toutefois pas l'obligation de faire signer un mandat aux débiteurs que vous prélevez aujourd'hui, les autorisations de prélèvements en cours seront automatiquement transformées en mandats.

Pas à Pas :

> Demandez votre ICS à votre banque

> Signez la convention d'émission de prélèvements SEPA

> Saisissez l'ICS obtenu dans vos logiciels de gestion de la facturation clients et/ou d'émission de prélèvements SEPA

> Réalisez des tests avec votre banque

NOS SOLUTIONS

Télétransmission

Le logiciel Turbo* est adapté aux prélèvements SEPA et simplifie la gestion des mandats.
Pour activer ces fonctions, contactez votre chargé de clientèle.

** Conditions et tarifs disponibles en agence.*

• Focus sur la gestion des mandats

Avec le SEPA, l'autorisation de prélèvement est remplacée par un mandat qui est conservé par le créancier. Vous devez faire signer un mandat à chacun de vos clients pour avoir la possibilité d'émettre des prélèvements SEPA sur leurs comptes. Chaque mandat doit posséder une Référence Unique de Mandat (RUM)

La banque du débiteur n'intervient plus dans la gestion du mandat : elle ne reçoit ni ne conserve ce document. La gestion du mandat de prélèvement SEPA est donc exclusivement à votre charge. Vous devez :

> Archiver le mandat signé

> Être en mesure de produire l'original du mandat signé en cas de contestation

> Mettre à jour ce mandat et signifier au débiteur toute modification à votre initiative le concernant

> Être en mesure d'identifier chaque mandat avec une référence unique : la RUM

La RUM, c'est quoi ?

C'est la Référence Unique de Mandat, pour les prélèvements SEPA. Elle identifie de manière unique le mandat. Elle est obligatoire et assure la traçabilité des opérations.

Notre conseil : affectez une RUM à chaque mandat en définissant une méthode cohérente avec votre activité et votre relation client.

NOS SOLUTIONS

Turbo* permet :

> Une gestion complète de vos mandats et de l'émission des prélèvements SEPA : génération automatique de la RUM, génération du mandat à signer, suivi de la signature, archivage/dématérialisation, mise à jour, suivi des mandats

> L'émission des prélèvements SEPA

> Le suivi des impayés en intégrant les relevés d'impayés au format ISO 20022 XML (CAMT)

Prenez contact avec votre chargé de clientèle qui s'appuiera sur nos experts flux pour vous conseiller.

Nos Plus : Turbo* gère automatiquement et en toute simplicité la conversion des avis de prélèvements nationaux en mandats de prélèvements SEPA.

• Les restitutions d'impayés

Vous émettez des fichiers de prélèvements ? Le format de vos relevés d'impayés évolue vers le CAMT054. Vous devrez également adapter vos chaînes de suivi des impayés.

Nos Plus : À partir d'octobre 2013, Turbo* intégrera la gestion des impayés. Si vous êtes concerné, pensez à souscrire ce service.

** Conditions et tarifs disponibles en agence.*

4 Ouvrez-vous de nouveaux horizons avec le SEPA !

- **3 mots clés : rationalisation, rapidité, sécurité !**

  Des contraintes...

  > Migration des systèmes d'information, évolutions procédurales ou organisationnelles, communication interne ou externe, les chantiers du passage au SEPA peuvent s'avérer assez lourds et chronophages. Mais ils sont essentiels et stratégiques.

  Être prêt à accueillir le SEPA signifie, au minimum, d'être en mesure, le 1er février 2014, de réaliser les mêmes opérations de paiement et d'encaissement qu'aujourd'hui. Sinon, vous vous exposez à des rejets d'opérations, des retards de paiements et donc, des impacts sur votre trésorerie et votre image !

  Vous devez donc faire évoluer vos systèmes d'information, vos procédures et/ou votre organisation, en prenant en compte votre communication interne et/ou externe.

  ... aux opportunités !

  1. Une gestion et des rapprochements comptables facilités, grâce à la possibilité laissée à l'émetteur du paiement de renseigner plus de détails (référence client de 35 caractères et une zone libre de 140 caractères maximum) et à l'utilisation de codes par nature d'opérations. Ces données diminuent également les risques de litiges.
  2. Une gestion de trésorerie optimisée : la date de réception des fonds est connue (1 jour de délai maximum pour le virement).
  3. Des opérations commerciales et de paiement facilités au sein de l'espace SEPA grâce à un même format et un même délai.
  4. Des économies de coûts sur les virements réalisés dans la zone SEPA
  5. Les organismes ayant des activités paneuropéennes pourront harmoniser totalement leurs systèmes de paiement en interne et donc réaliser des économies d'échelle
  6. Être SEPA-compatible ce n'est pas seulement disposer d'instruments de paiement au format SEPA, c'est également le faire savoir à ses clients ! Être rassurant et «SEPA-transparent», en communiquant de façon claire et efficace pour nouer, ou renouer, un dialogue de qualité avec vos clients et partenaires.
  7. Une ouverture sur le marché européen : opportunité de prospection de nouveaux clients.

ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS PAR RAPPORT AU SEPA ?

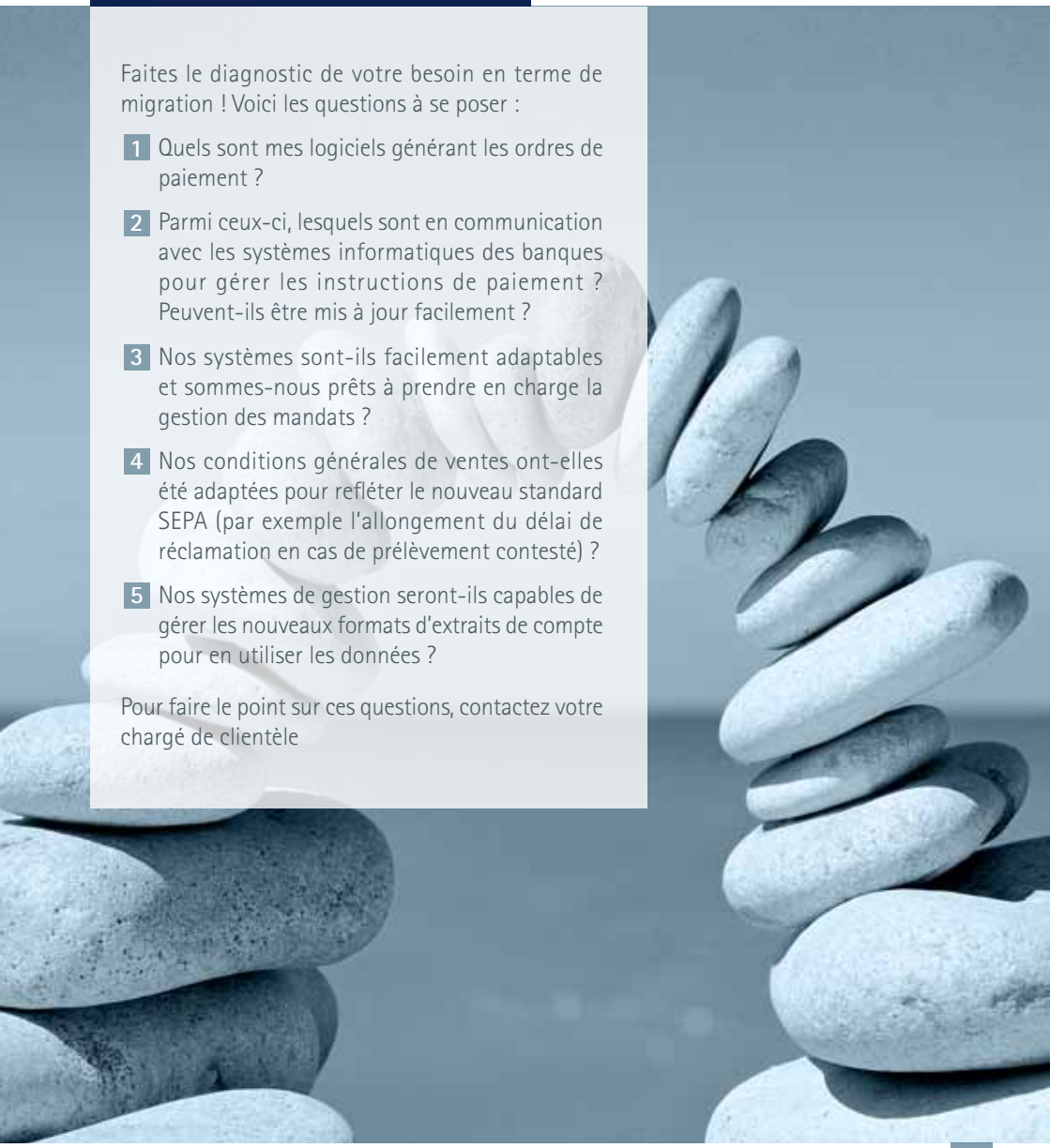

Faites le diagnostic de votre besoin en terme de migration ! Voici les questions à se poser :

1. Quels sont mes logiciels générant les ordres de paiement ?
2. Parmi ceux-ci, lesquels sont en communication avec les systèmes informatiques des banques pour gérer les instructions de paiement ? Peuvent-ils être mis à jour facilement ?
3. Nos systèmes sont-ils facilement adaptables et sommes-nous prêts à prendre en charge la gestion des mandats ?
4. Nos conditions générales de ventes ont-elles été adaptées pour refléter le nouveau standard SEPA (par exemple l'allongement du délai de réclamation en cas de prélèvement contesté) ?
5. Nos systèmes de gestion seront-ils capables de gérer les nouveaux formats d'extraits de compte pour en utiliser les données ?

Pour faire le point sur ces questions, contactez votre chargé de clientèle

4 Faire du SEPA un projet

Le passage au SEPA n'est pas seulement une histoire d'experts, de financiers ou d'informaticiens ! Vous devez impliquer toutes les fonctions de votre entreprise : comptabilité, trésorerie, juridique, commercial, ressources humaines, etc.

• Tous acteurs ! Chacun sa mission

Trésorerie :

> Mise en place des nouveaux instruments de paiements : nouveaux délais de paiement, nouvelles normes bancaires, nouvelles modalités de rapprochement des comptes bancaires, nouvelles rubriques dans les contrats bancaires, éventuelles renégociations.

Comptabilité :

> Mise à jour éventuelle du logiciel de comptabilité pour qu'il soit SEPA compatible.

Commercial /administration des ventes :

> Mise à jour du référentiel client avec le BIC-IBAN
> Collecte des mandats de prélèvement auprès des clients
> Mise à jour du référentiel produits et des conditions générales de vente avec les possibilités de règlement selon les normes SEPA

Marketing :

> Identification des opportunités à saisir dans le cadre de l'élargissement du potentiel de clientèle : cible prospects et clients plus large, rédaction des documents en plusieurs langues, mise à jour des plaquettes, site web...

Recouvrement – Poste Clients :

> Traitement des relevés d'impayés, mention du règlement par SEPA et du BIC-IBAN dans la créance contentieuse, modèles d'injonctions...

Achat :

> Mise à jour du référentiel fournisseur avec BIC-IBAN
> Mention de la possibilité d'effectuer des règlements SEPA

Facturation :

> Indication du BIC-IBAN sur les factures clients et les factures fournisseurs
> BIC-IBAN de l'administration fiscale

Ressources Humaines :

> Mise à jour du logiciel de paie
> Formation et sensibilisation du personnel aux nouveaux moyens de paiement

Juridique :

> Adaptation de tous les contrats en liaison avec le SEPA (conditions de ventes, tribunal pour litige...)
> Gestion des mandats de prélèvement

Informatique :

> Mise à jour des systèmes et des logiciels : identification des applications capables de supporter et de gérer les formats XML, conversion des données...
> Si nécessaire, budgétisation des nouveaux outils informatiques nécessaires et gestion du projet

• S'organiser dès maintenant !

Étape 1 – Été 2013 au plus tard

> Diagnostic informatique
> Mesure des impacts sur l'organisation interne et vos clients
> Planification du passage au SEPA pour vous permettre d'être opérationnel au 1er février 2014 et nomination d'un comité ou d'un responsable de projet SEPA qui aura une vision transversale sur ce chantier

Étape 2 – 3e trimestre 2013

> Mise à niveau des outils informatiques
> Réalisation des étapes préalables pour émettre des prélèvements SEPA (demander un ICS, gérer la RUM)
> Tests techniques- Information des débiteurs
> Émission des premiers prélèvements SEPA

Étape 3 – 4e trimestre 2013

> Migration de l'ensemble des prélèvements au format SEPA

NOS SOLUTIONS

Une équipe dédiée répond à vos questions et vous accompagne.

Prenez rendez-vous avec votre chargé de clientèle.

BTP Banque, la banque des professionnels du BTP

Créée par et pour les professionnels de la construction, BTP Banque a acquis au cours de son histoire un savoir-faire bancaire reconnu et adapté à l'environnement du BTP. Elle inscrit sa relation avec ses clients dans la durée, grâce à des conseillers qui connaissent et comprennent les enjeux du secteur.

Banque de référence des entrepreneurs et institutionnels de la construction, elle accompagne la profession dans ses évolutions et innove pour répondre aux attentes de chacun, notamment en nouant des partenariats avec les fédérations du BTP. BTP Banque répond à tous les besoins du cycle d'exploitation, de financements, de gestion des flux des entreprises et de placements.

Son appartenance au Groupe Crédit Coopératif lui permet de poursuivre sa mission de banque spécialisée au service des entreprises du BTP et d'offrir à ses clients les services d'un grand groupe bancaire.

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 50 000 000 € - 48 rue La Pérouse CS 51686 - 75773 Paris Cedex 16 - 339 182 784 RCS Paris - N°ORIAS 07 034 315 - PRO DIRECT MARKETING RCS 88B1179 - juillet 2013.

BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

www.btp-banque.fr